



# **PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU PEUGUE à Bordeaux, Mérignac et Pessac**

**BILAN FINAL DE CONCERTATION**

**Janvier 2025**



# SOMMAIRE

I.RAPPEL DU PROJET .....	4
II.LE DISPOSITIF DE CONCERTATION ET SON DEPLOIEMENT .	6
III.LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION .....	17
IV.SYNTHÈSE.....	27
V.ANNEXES.....	31

# METHODOLOGIE

Ce bilan a été réalisé sur la base des échanges et contributions récoltées du 28 mars 2024 au 5 décembre 2024, dans le cadre de la concertation volontaire autour du projet de Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin versant du Peugue.

Il est composé de parties :

- Un rappel du contexte et des objectifs de la démarche ;
- La présentation du dispositif de consultation destiné à recueillir les contributions des habitants ;
- Les grands enseignements de cette phase d'écoute et de dialogue et des premiers éléments de réponse par le maître d'ouvrage ;
- Une synthèse globale de la démarche de concertation
- A la fin du document, des annexes présentent les différents documents d'information destinés au public.

## LES CHIFFRES CLES DE LA CONSULTATION



10 temps participatifs proposés,  
dont :

- 5 stands participatifs,
- 2 balades-débat,
- 2 rencontres avec les instances participatives locales
- 1 atelier citoyen



Environ 235 personnes  
rencontrées lors des  
différents temps  
participatifs



56 contributions citoyennes  
écrites reçues, dont 26 en  
registre numérique, 25 en  
format papier et 5 sous autres  
formats



3 communes mobilisées

# I. RAPPEL DU PROJET ET DU CONTEXTE

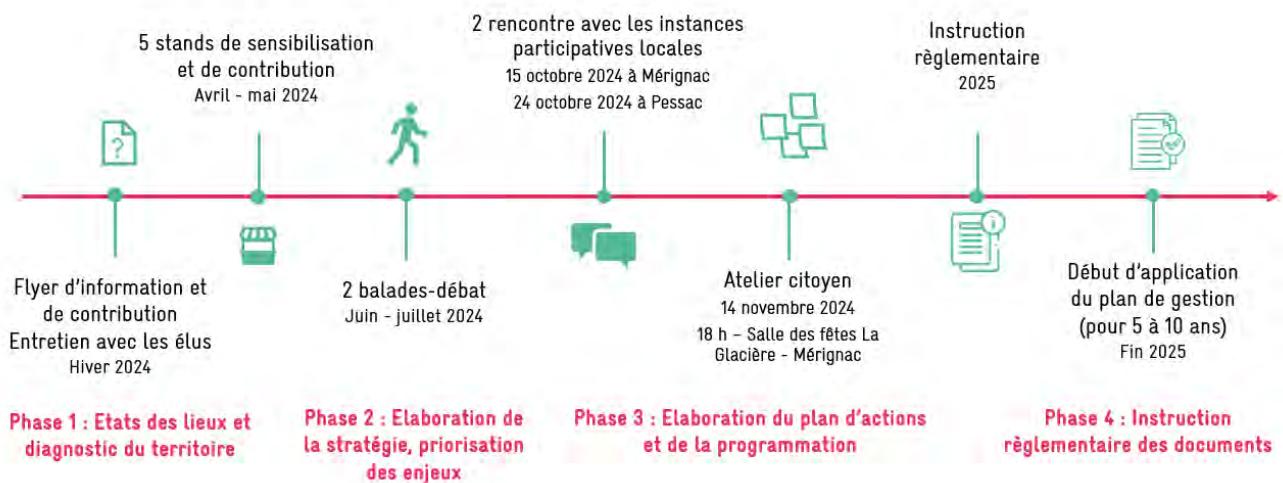
Bordeaux Métropole assure depuis 2016 la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). En novembre 2022, elle a adopté une stratégie qui consiste à restaurer la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides associées. C'est à ce titre qu'elle va réaliser, d'ici 2030, les plans de gestion de tous les bassins versants de la métropole bordelaise en lien étroit avec les communes concernées et en faisant participer les habitants.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant du Peugue, une concertation non-réglementée a été ouverte le 28 mars 2024 à l'initiative de Bordeaux Métropole, en partenariat avec les communes de Bordeaux, Mérignac et Pessac.

Ce dispositif visait à :

- Nourrir l'élaboration du PPG et associer les citoyens au diagnostic, à la stratégie et au plan d'action du plan de gestion des cours d'eau,
- Sensibiliser les riverains aux enjeux du cours d'eau et à la protection de la faune et la flore,
- Identifier les endroits où l'intervention de Bordeaux Métropole peut améliorer l'aménagement et la fonctionnalité écologique des milieux.

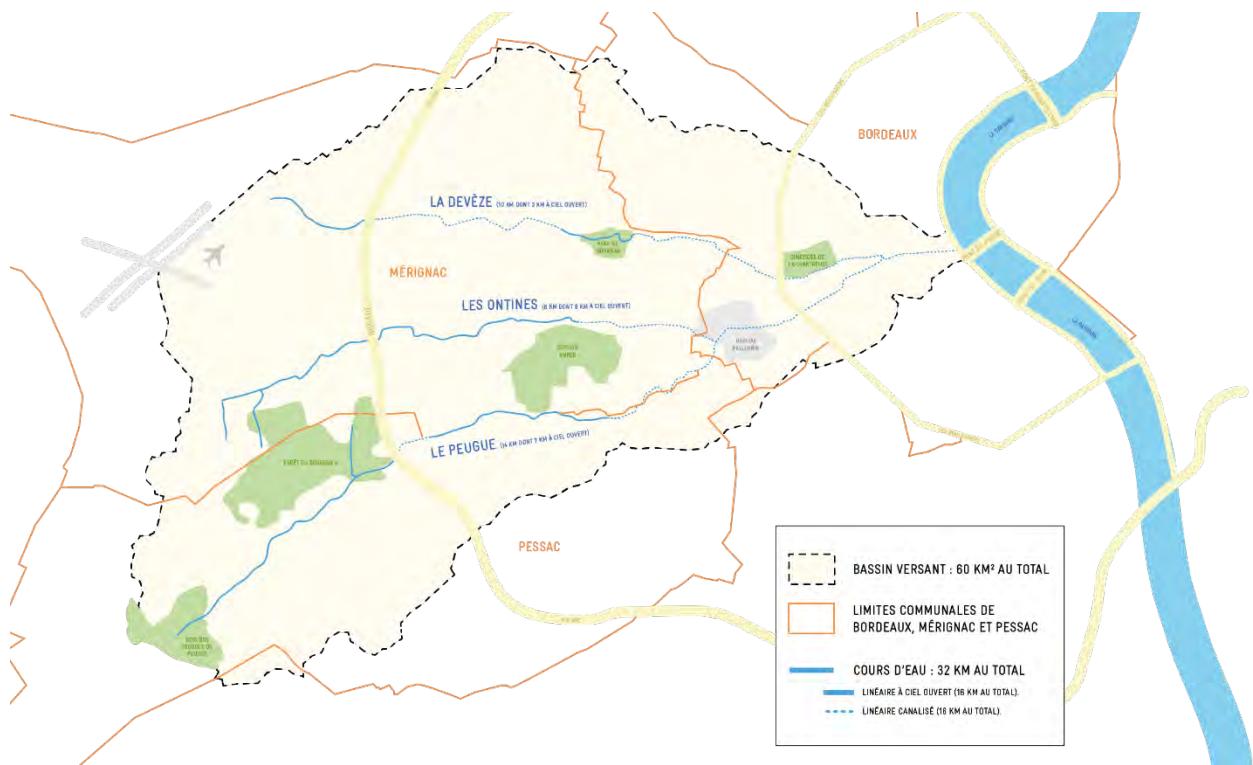
Le déploiement du dispositif s'est articulé à l'élaboration du PPG de la manière suivante :



## Le projet de PPG du Peugue

Le bassin versant du Peugue intègre 3 cours d'eau : Le Peugue, les Ontines et la Devèze qui prennent leur source à Pessac et Mérignac et se jettent dans la station d'épuration Louis Fargue sur la commune de Bordeaux.

Le bassin versant représente un territoire de 60 km<sup>2</sup> incluant 32 km de cours d'eau dont 16 km de ruisseaux à ciel ouvert et 16 km busés en souterrain.



Des cours d'eau et zones humides en bon état écologique sont essentiels si on compte s'adapter au changement climatique : ils apportent de la fraîcheur, ils limitent l'impact des crues et hébergent une faune et une flore diversifiées. Cependant, ils sont fragiles : leurs berges peuvent s'éroder, des embâcles les obstruer, la qualité de leur eau se détériorer, la faune et la flore se raréfier autour ou, au contraire, des espèces invasives se développer...

**Un plan pluriannuel de gestion (PPG) sert à déterminer les actions prioritaires, sur 5 à 10 ans, pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité et prévenir les risques naturels.**

## II. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION ET SON DÉPLOIEMENT

Le dispositif de concertation s'est composé :

- De la diffusion d'un kit de communication à destination des communes associées au projet (Bordeaux, Mérignac et Pessac) de façon à ce qu'elles puissent elles-mêmes informer leur population sur la concertation ;
- De la mise en ligne d'une page dédiée au projet via la plateforme de la participation de Bordeaux Métropole, (voir annexe n°5) accessible à l'URL suivante : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/plan-de-gestion-du-peugue>,
- De stands de sensibilisation et de contribution, à destination des habitants des trois communes,
- De balades-débat adressées aux riverains et usagers des trois cours d'eau,
- De temps de travail avec les associations et les instances participatives locales
- D'un atelier citoyen adressé au grand public

### LE REGISTRE DES CONTRIBUTIONS NUMÉRIQUES

Un registre de contributions permet à chaque personne souhaitant s'exprimer au sujet d'un projet de laisser une question, une remarque, ou un avis par écrit. En ligne depuis le 28 mars 2024, la plateforme a permis de recueillir **26 contributions citoyennes** (jusqu'à la clôture du registre le 16 décembre 2024).

### LE FLYER D'INFORMATION/ DE CONSULTATION

Un flyer a été initialement créé pour la 1ère phase de concertation invitant les habitants à participer au diagnostic via un questionnaire sous forme de coupon - réponse. 1900 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de riverains directs des cours d'eau.

25 contributions ont été recueillies et 5 contributions reçues via le dépôt en mairie du questionnaire.

Par la suite, un deuxième flyer a été élaboré pour la 2ème phase pour expliquer comment les remarques citoyennes émises sur le diagnostic avaient été intégrées au plan de gestion et pour communiquer sur les nouvelles modalités de concertation de la phase 2 (annexe 1 & 2).

### LE KIT DE COMMUNICATION

Afin de favoriser la mobilisation des citoyens, un kit a été produit avec des outils de communication. Il avait pour vocation de faire connaître la démarche d'élaboration du PPG auprès du grand public en créant du contenu « prêt à partager » par Bordeaux Métropole et les services de communication des trois communes associées au projet.

Le kit de communication est composé :

- D'affiches / supports pédagogiques,
- De contenu numérique préredigé pour communiquer sur les sites internet et les réseaux sociaux des mairies : un publiréactionnel, une foire aux questions et un communiqué de presse,
- De la création d'une base de données de contacts en accueil des mairies et des associations du territoire (80 contacts).

Parallèlement, un reportage vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=keLldkjdpGM>) a été diffusé sur TV7 en juin 2024 concernant le PPG du bassin versant du Peugue ainsi que la participation citoyenne associée. La vidéo compte environ 253 visualisations sur la plateforme Youtube à la date de la clôture (annexe 3).

## LES STANDS DE SENSIBILISATION ET DE CONTRIBUTION

Dans l'objectif de sensibiliser les riverains et les usagers et de recueillir leurs attentes sur la gestion des trois cours d'eau, **5 stands de proximité** ont été organisés au printemps 2024 et répartis sur les 3 communes. Les stands participatifs ont été tenus par deux animateurs de l'agence Neorama. Les stands n'ont pas fait l'objet d'une communication spécifique et avaient pour objectif de capter directement les habitants venus participer à l'événement.



### Liste de stands organisés

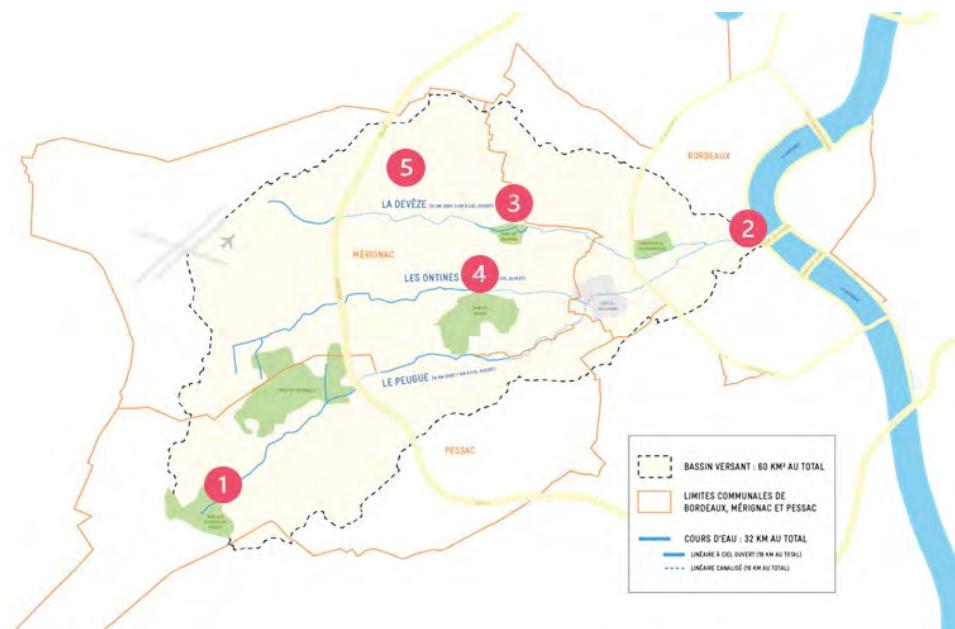


Figure 1 : La localisation des stands participatifs

- **Stand #1** réalisé dans le cadre de la 19<sup>e</sup> édition du « Printemps de la Forêt du Bourgailh » à Pessac, samedi 20 avril 2024 de 10h à 13h, environ **20 personnes rencontrées**.
- **Stand #2** réalisé à la Maison écocitoyenne de Bordeaux, jeudi 16 mai de 17h à 20h, dans le cadre de la balade « Et si la Garonne commençait aussi au cœur de Bordeaux ? » de l'association Percevoir, **19 personnes rencontrées**.
- **Stand #3** réalisé au Parc du Bourran à Mérignac, mercredi 22 mai de 14h à 17h, **28 personnes rencontrées**.
- **Stand #4** réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> édition de la « Fête de la Nature et des Jardins » au Parc du Vivier à Mérignac, samedi 25 mai de 10h à 13h, **52 personnes rencontrées**
- **Stand #5** réalisé au Pôle d'Echange Multimodal à Mérignac, jeudi 30 mai de 16h à 19h, **52 personnes rencontrées**.



Stand à la Fête du Bourgailh à Pessac, samedi 20 avril 2024.



Stand à la Maison écocitoyenne à Bordeaux, jeudi 16 mai 2024.



Stand au Parc du Bourran à Mérignac, mercredi 22 mai 2024.



Stand à la Fête de la Nature au parc du Vivier, samedi 25 mai 2024.



Stand au Pôle d'Echange Multimodal à Mérignac, jeudi 30 mai 2024.

## La participation aux stands

L'ensemble des stands a reçu un bon accueil de la part des citoyens. Les stands adossés à un évènement, comme « Le printemps de la Forêt du Bourgailh » ou la « Fête de la Nature », ont connu une fréquentation plus importante en comparaison des stands réalisés de manière isolée. Les contributions recueillies lors de ces manifestations témoignent de la fréquentation quotidienne et de la connaissance pratique des 3 ruisseaux par les participants.

Bien que la typologie des publics ait varié entre chaque stand, on constate une surreprésentation de riverains et des personnes connaissant ou sensibilisées aux problématiques des cours d'eau. Dans la majorité, il s'agissait d'adultes de plus de 50 ans. A l'inverse, il a été difficile de capter l'attention des passants plus jeunes et des familles.

Lors des stands, deux associations locales ont été rencontrées :

- L'association des riverains du Parc du château à Mérignac,
- L'association des Passeurs de Mémoire de Pessac, qui organisait une conférence sur le Peugue le 22 juin 2024.

Parallèlement, de nombreuses personnes ont été sensibilisées et informées de la démarche de concertation par la distribution des flyers et des échanges.

## Les modalités de participation

### Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

Le premier stand se déroulant lors de la première phase du projet d'élaboration du PPG, a eu pour objectif d'alimenter la phase de diagnostic et d'état des lieux des milieux aquatiques. La technique d'animation mobilisée lors du premier stand a consisté à :

- Un **atelier « mur d'expressions »** interrogeant les citoyens autour de **trois volets** : la fermeture au public des zones de promenade le long du ruisseau pour la préservation des berges et leur biodiversité, aider la biodiversité (animale et végétale) à se réinstaller le long des cours d'eau, et la réouverture à l'air libre de certaines parties canalisées du cours d'eau,
- Un **atelier cartographique**, pour permettre aux citoyens de repérer des points clés autour de **4 thématiques** : les abords des ruisseaux, les ressources en eau, les activités humaines et aménagement et la faune et la flore.



## Phase 2 : Elaboration de la stratégie

Lors des 4 stands réalisés dans cette phase, les participants ont été invités à prendre connaissance des principaux résultats issus de l'étude technique de diagnostic, à réagir, à prioriser des enjeux/problématiques et à s'exprimer sur des actions concrètes à mettre en place.

Les stands participatifs proposaient aux citoyens de définir et prioriser les enjeux grâce à :

- Un **atelier « définition et priorisation des enjeux »** à partir des constats de l'étude technique de diagnostic (Annexe N° 10). Les participants pouvaient prioriser trois enjeux à l'aide de gommettes.
- Un **atelier « mur d'expression / brainstorming »** recueillant les propositions d'action des citoyens.

## LES BALADES-DÉBAT

Afin de favoriser les échanges via un format de concertation de proximité, trois temps de débat sous forme de balades commentées ont été prévus entre juin et juillet 2024 sur inscription préalable :

- Balade-débat # 1 : autour du bois du Burck à Pessac et Mérignac, mercredi 19 juin de 14h30 à 16h30.
- Balade-débat # 2 : « Le long des Ontines » dans le quartier des Eyquems à Mérignac, mardi 25 juin 2024 de 18h à 20h, 6 participants.
- Balade-débat # 3 : autour de la forêt du Bourgailh à Pessac, samedi 6 juillet de 10h à 12h, 3 participants.

Pour mobiliser des participants, une affiche informative (annexe N° 5) a été réalisée. Les informations ont été diffusées via les canaux d'information des mairies (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet). Une inscription préalable a été mise en place via un formulaire sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.



**9 participants**



**9 contributions écrites**

Malgré le dispositif de communication mis en place autour de cet outil, la première balade-débat a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Lors des deux autres temps, une déambulation sur place a permis aux participants de s'exprimer de **manière individuelle** à l'aide d'un support adapté (voir annexes n°5 et n°6) permettant de :

- Identifier collectivement le tracé du cours d'eau, les sections ouvertes / fermées, accessibles au public ou privées selon le contexte, l'état existant et les problématiques présentes,
- Sensibiliser et faire de la pédagogie,
- Lister et prioriser les enjeux d'aménagement, de protection de la biodiversité et de partage de l'espace,
- Identifier les aménagements possibles afin d'améliorer la protection du milieu.

Le circuit a été séquencé en 4 temps d'arrêt commentés par l'équipe technique de Bordeaux Métropole, pour procéder à :

- Un échange autour du ressenti à chaque étape,
- Une explication/sensibilisation autour du milieu et des enjeux par l'équipe GEMAPI,
- Un partage des constats et remarques pour venir nourrir la concertation.

### Le questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction a été rempli par les participants à l'issu de la balade autour de la forêt du Bourgailh. L'ensemble des participants à ce temps participatif considère que la présentation du projet leur a semblé claire et complète et qu'elle leur a permis d'avoir davantage d'informations sur le projet. La totalité des participants se sentent globalement satisfaits de la balade-débat et de la qualité des échanges.

*« Bonne dynamique de groupe, animation réussie avec l'apport d'informations claires ».*

Balade débat « Le Peugue – la forêt du Bourgaillh »

*« Meilleure connaissance sur les berges et la biodiversité autour des cours d'eau »*

Balade débat « Le Peugue – la forêt du Bourgaillh »

*« Excellente information »*

Balade débat « Le Peugue – la forêt du Bourgaillh »



Balade débat « Le Peugue – la forêt du Bourgaillh » à Pessac,  
samedi 6 juillet 2024.



Balade débat « Les Long des Ontines » à Mérignac,  
mercredi 19 juin 2024.

## LES RENCONTRES AVEC LES INSTANCES PARTICIPATIVES LOCALES

Deux rencontres avec les instances participatives locales des 2 communes les plus concernées par le projet ont été organisées :

- Mardi 15 octobre 2024 à la Maison des Associations de Mérignac,
- Jeudi 24 octobre 2024 à la Salle Magonty de Pessac

Les rencontres ont eu pour objectifs de :

- Présenter le projet d'élaboration du PPG du bassin versant du Peugue et la démarche de concertation associée.
- Questionner les habitants sur la mise en œuvre concrète des principes du futur plan de gestion.
- Nourrir le projet par des retours d'expérience et la connaissance des acteurs locaux mobilisés autour des thématiques de participation citoyenne et de protection de l'environnement.
- Echanger autour des questions, des enjeux et objectifs pour l'élaboration du plan d'actions.

Au total, les interventions ont réuni **36 participants**, dont 8 participants à Mérignac et 28 participants à Pessac. Les participants ont été ciblés par les services de démocratie locale des villes de Mérignac et Pessac. Les invitations ont été réalisées par courriel sur la base d'un listing établi au cours de la concertation.

Lors de ce temps, les 4 enjeux thématiques retenus pour le PPG ont été présentés aux participants :

- La protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La gestion quantitative de la ressource
- L'animation territoriale

Pour chaque enjeu thématique, des objectifs stratégiques à long terme et des pistes d'actions ont été identifiés à ce stade (annexe 11).



Rencontre avec les instances participatives de Mérignac,  
mardi 15 octobre 2024.



Rencontre avec les instances participatives de Pessac,  
jeudi 24 octobre 2024.

### Le questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants à la fin des deux rencontres. Le taux de réponse du questionnaire de satisfaction a été de 87,5% pour la rencontre de Mérignac et de 50% pour la rencontre de

Pessac. 85% des répondants considèrent que la présentation a été claire. La totalité des répondants (100%) sont globalement satisfaits des rencontres.

*« Rencontre très interactive, pédagogique et vivante ».*

Rencontre avec les instances participatives de Mérignac,  
15 octobre 2024.

*« La partie des pistes d'actions était la plus utile et pertinente »*

Rencontre avec les instances participatives de Pessac,  
24 octobre 2024.

*« Rencontre intéressante pour connaître le projet »*

Rencontre avec les instances participatives de Pessac,  
24 octobre 2024.

## L'ATELIER CITOYEN

Un atelier citoyen à destination du grand public a été organisé jeudi 14 novembre à la salle des fêtes « La Glacière » de Mérignac.

Son objectif était de :

- Présenter le projet d'élaboration du PPG du bassin versant du Peugue
- Engager une réflexion collective avec les citoyens sur la mise en œuvre concrète du futur plan de gestion et les meilleures conditions d'action
- Nourrir le projet et affiner le choix des élus métropolitains

Pour ce temps participatif, plusieurs modalités d'invitation ont été mises en place :

- Une affiche informative (annexe N° 9),
- Une inscription préalable via un formulaire disponible sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,
- Des invitations par mail adressées à une base de données d'environ 130 contacts d'acteurs locaux.
- Relais par les services de démocratie participatif des villes de Mérignac et Pessac

Au total, **20 personnes** ont participé dont des représentants des associations locales et des instances participatives citoyennes. Lors de ce temps participatif, une proposition de plan d'action, composé d'une quarantaine d'actions, a été présenté aux participants sur lequel ils ont pu exprimer leur avis et proposer une priorisation.



### Le questionnaire de satisfaction

L'ensemble des répondants considèrent que la présentation a été claire et complète et qu'elle leur a permis d'en savoir davantage sur le projet. 95% des répondants remarquent la qualité des échanges. Les répondants déclarent se sentir globalement satisfaits de la rencontre.

*« Très bien menée, très intéressante autant par les intervenants que les gens présents autour de la table »*

*« Très organisé et pédagogique »  
« Possibilité d'un réel échange »*

*« Première fois que je participe et c'est très riche d'enseignement »*

### III. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

#### LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATIONALE DE LA PARTICIPATION

Le 28 février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public\*. Dès lors, elle s'engage, sur chacune de ses concertations, à tenir 22 engagements en faveur d'une participation vertueuse. Au terme de la concertation réglementaire sur le PPG du bassin versant du Peugue, Bordeaux Métropole estime\*\* avoir particulièrement mis l'accent sur les 14 engagements ci-dessous :

- **L'information du public tout au long de la concertation (inclus 5 autres engagements afférents) :**

Le public a eu accès à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible sur le projet, grâce à deux flyers pédagogiques, à des panneaux visibles sur les stands, à des carnets de balade et à toutes les explications complémentaires fournies lors des rencontres par la Métropole.

Ces supports d'information ont particulièrement explicité la nature du projet, les responsabilités de la Métropole dans le projet et les questions à débattre. Le rôle de la participation dans le processus de décision a également été clarifié : la Métropole proposait une concertation adaptée aux trois phases du projet (diagnostic, stratégie, plan d'action), avant chaque comité de pilotage (l'instance décisionnaire).

- **Le bilan du processus :**

D'une part, le présent bilan de la concertation dresse la synthèse exhaustive des contributions citoyennes. D'autre part, il explicite, en la motivant, la manière dont la Métropole a pris en compte ou non les contributions du public dans ses choix finaux.

- **L'implication des participants :**

L'ensemble des rencontres a permis de mesurer la forte implication des citoyens-participants : ils se sont approprié le sujet, ont argumenté leurs positions, ont pris en compte l'intérêt collectif du projet et ont fait preuve d'une attitude tout à fait constructive dans la façon de le discuter.

- **L'égalité de l'accès de tous à l'information, à la parole et à l'écoute, l'équivalence de traitement des points de vue exprimés et l'acceptation des divergences :**

La Métropole s'est attaché les services d'une agence spécialisée en concertation (Res publica) afin de garantir ces trois engagements. A travers les questionnaires de satisfaction, une majorité des participants a reconnu qu'ils avaient été tenus.

- **L'inclusion de tous les publics concernés et la diversité des publics touchés :**

La Métropole a cherché à informer le grand public de la possibilité de participer, à travers les canaux traditionnels (newsletter, réseaux sociaux, affiches...), relayés par ceux des trois communes associées (newsletter, réseaux sociaux) et complété par un reportage de TV7, media à forte audience locale. Les riverains des cours d'eau ont été particulièrement ciblés (distribution d'un flyer-questionnaire dans 1900 boîtes aux lettres). Les structures associatives et conseils de quartier ont également été conviés, par l'intermédiaire des communes, pour en faire des relais de la concertation auprès de leurs adhérents.

Des formats variés de rencontres ont été proposés, afin de s'adapter aux habitudes de chacun et garantir une plus grande qualité des débats : questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres et diffusé sur le site internet et dans des lieux publics, balades-débat le long des cours d'eau, stands lors d'événements grand public, réunions en salle dans deux communes, site internet, etc.

\*La charte est consultable sur le site de Bordeaux Métropole (rubrique La Métropole / Feuilles de route)

\*\*Il s'agit d'une auto-évaluation réalisée par la Métropole, complétée par les appréciations des citoyens recueillies au moyen des questionnaires de satisfaction.

## LES SUJETS ABORDÉS AU COURS DE LA CONSULTATION

Le dispositif de concertation s'est articulé aux différentes phases d'élaboration du PPG. Les citoyens ont été consultés pour contribuer lors :

- D'un temps de diagnostic des cours d'eau (phase 1)
- D'un temps de réaction et de priorisation des enjeux (phase 2)
- D'un temps de réflexion autour des axes thématiques et des pistes d'action identifiés (phase 3)

Au cours de ces différentes étapes de consultation, les participants se sont exprimés et ont fait remonter leurs idées sur les principaux aspects ou thèmes proposés à la réflexion.

L'ensemble des contributions récoltées lors des différents temps participatifs sont restituées. Les principaux enseignements qui en découlent sont classés ci-dessous selon les enjeux du PPG, à savoir :

1. La gestion et l'entretien des cours d'eau et des berges
  - a. Des actions de nettoyage des cours d'eau et d'entretien des berges
  - b. La lutte et la gestion des espèces invasives
  - c. La prévention du risque d'inondation
2. La protection et la valorisation des milieux humides et de la biodiversité
  - a. La préservation de la ripisylve et la restauration de la continuité écologique
  - b. La fermeture et la réouverture de certains secteurs des cours d'eau
  - c. La prise en compte des enjeux des milieux humides
3. La lutte contre les pollutions et la préservation de la qualité de l'eau
  - a. L'identification et la suppression des déchets
  - b. Des mesures de responsabilisation citoyenne
4. La communication et la prévention (animation territoriale)
  - a. L'information régulière des actions menées
  - b. Des actions de communication pédagogiques
  - c. La sensibilisation des publics et l'association des riverains

## **1. La gestion et l'entretien des cours d'eau et des berges**

L'un des premiers et principaux axes évoqués dans les échanges a été la gestion et l'entretien des cours d'eau et des berges. Derrière cette notion de gestion et d'entretien, on retrouve plusieurs aspects : le nettoyage et le maintien en bon état, la lutte contre les nuisances humaines (déchets) ou naturelles (espèces invasives) mais également la prise en compte du risque inondation.

### **Des actions de nettoyage des cours d'eau et d'entretien des berges sont très attendues par les riverains et les citoyens**

Dès l'étape de diagnostic (phase 1), les participants ont évoqué l'entretien des berges comme un aspect essentiel de préoccupation. Ainsi sont attendus :

- Des actions de nettoyage des berges et cours d'eau, notamment pour éviter le dépôt de déchets, assurer la continuité et la préservation des cours d'eau
- Des actions de préservation et de renforcement des berges face au phénomène d'érosion
- Des actions de débroussaillage et d'élagage des arbres, une demande formulée notamment par les riverains des trois cours d'eau pour éviter les nuisances et notamment les débordements lors de fortes pluies
- Une attention particulière sur certains espaces : exutoires de rejets, busages et bassins de rétention dont le nettoyage est essentiel pour maintenir le bon écoulement des cours d'eau

Lors de la phase 2, cet enjeu d'entretien des berges a été priorisé par les personnes rencontrées. Elles se sont positionnées en faveur de la mise en place d'actions régulières de nettoyage des cours d'eau, de dragage des sédiments et de réduction des obstacles à l'écoulement avec l'objectif de garantir leur bon état.

Les participants se positionnent de manière consensuelle en faveur de la protection et la renaturation des berges avec des aménagements confiés aux professionnels du génie écologique, en plus des associations, afin d'assurer un suivi plus technique, rigoureux et respectueux de la ripisylve et de l'habitat naturel (entretien raisonné, adéquation des espèces introduites...).

La phase 3 a permis la confirmation de ces attentes concernant l'entretien des berges, considérée comme une action prioritaire, et l'entretien raisonnable des cours d'eau jugé urgent.

*« Je suis riverain du Peugue je constate que l'eau est transparente et sans odeur. Néanmoins au niveau du Moulin de Noës l'état de l'eau est déplorable car remplie de déchets en tout genre ».*

*Registre de contribution numérique.*

*« Si la Devèze n'est pas davantage nettoyée ainsi que les autres rivières et cours d'eau et que les précipitations restent à un niveau aussi élevé que cette année, si rien n'est fait, alors nous serons inondés tous les ans ! »*

*Registre de contribution numérique.*

*« Les Ontines à Mérignac : Erosion des berges sur la portion du cours d'eau située entre la rue du Haras et l'avenue Bon Air »,*

*Registre de contribution papier.*

*« Communication avec les riverains, mieux entretenir les rives sans pour autant faire des fauchages intensifs »,*

*Contribution citoyenne à la rencontre avec les instances participatives de Mérignac.*

### **La lutte et la gestion des espèces invasives, un point de vigilance largement évoqué**

Dès le diagnostic, la mention de la gestion d'espèces invasives, animales ou végétales, est venue spontanément dans les échanges avec les participants. Le constat du diagnostic technique a également mis le doigt sur ce phénomène, ce qui a fait réagir les participants. Ainsi, les citoyens demandent un renforcement des actions de lutte active contre les espèces invasives végétales comme la renouée du Japon et de la Jussie afin de protéger les écosystèmes locaux. Mais aussi contre les espèces nuisibles animales avec l'accent sur l'importance de lutter contre la présence et la prolifération de rats et d'autres rongeurs qui fragilisent les berges ou encore la prolifération des moustiques tigres, particulièrement en été qui nuisent au cadre de vie des riverains.

*« Le ruisseau des Ontines est infesté de ragondins qui détruisent les berges »,*  
*Registre de contribution numérique.*

*« Je pense qu'il faut faire une vraie intervention de génie écologique dans la gestion de la renouée du Japon et de la Jussie »,*  
*Registre de contribution numérique.*

*« Ces cours d'eau sont invisibles sur la plupart de leur parcours. C'est bien d'avoir l'espoir de les voir réapparaître avec la faune et la flore »*

*Contribution citoyenne à l'atelier citoyen.*

Lors de la phase 2, on constate un positionnement en faveur des travaux de gestion des espèces invasives avec un regard attentif à leur efficacité. Ainsi, dans le cadre du plan d'action, les participants accordent une priorité à la lutte contre les espèces végétales envahissantes à l'échelle du territoire.

### **La prévention du risque inondation, une nécessité pour beaucoup**

Le phénomène de débordements des cours d'eau du fait d'un entretien insuffisant a souvent été cité. Durant la phase de diagnostic, des inondations récurrentes de la Devèze sont signalées par les habitants et les riverains des cours d'eau.

Ainsi des actions pour limiter ces problématiques ont été évoquées durant la phase 2 et 3, notamment sur la gestion des ouvrages hydrauliques (entretien ou fermeture), la mise en œuvre d'actions de débroussaillage et d'élagage des arbres, la plantation de plantes phytosanitaires et filtrantes ou encore la mise en place de récupérateurs d'eau. A ce sujet, les participants proposent des actions d'amélioration de l'efficacité des infrastructures destinées à la gestion des flux de l'eau (écluses, zones de stockage...).

*« Des actions sur l'écluse du Bourran : la réalisation d'une étude technique sur les crues entraînées par l'écluse et une meilleure coordination pour diminuer les inondations »,*  
*Contribution citoyenne au stand au Parc du Vivier.*

*« Reboiser autour de Pessac Alouette et du bois du Bourgailh pour diminuer les inondations »,* Contribution citoyenne au stand au PEM d'Arlac.

*« Nettoyage pour éviter les inondations »,* Contribution citoyenne au stand au Parc du Bourran.

En outre, la réappropriation des savoirs anciens et l'inspiration des pratiques expérimentées par d'autres territoires sont considérées essentielles pour la mise en place des travaux de protection contre les inondations. Des aménagements annexes comme des bassins de rétention ou des jardins pédagogiques ont également été cités pour répondre à cette problématique.

## REPONSE DE BORDEAUX METROPOLE

Les préoccupations des participants ont été entendues et viennent renforcer le plan d'actions sur certains points :

- L'entretien et la restauration des berges et de la ripisylve des cours d'eau sera programmée sur 10 ans dans un objectif d'entretien sélectif de la végétation, de vigilance face aux embâcles, et de renaturation. Une attention particulière sera portée aux ouvrages (rejets, passerelles, buses).
- La lutte contre les espèces invasives végétales sera également visée lors des entretiens annuels des berges et fera l'objet d'actions curatives plus spécifiques lors de travaux de renaturation. Plus globalement toutes les actions de renaturation de berges et de restauration de la végétation permettent de lutter contre les conditions favorables aux espèces invasives (ombre, température de l'eau...).
- La lutte contre les ragondins est ciblée dans le plan de gestion via l'intervention de piégeurs agréés
- La mise en place de plans de gestion sur les zones humides identifiées vise leur restauration ou l'amélioration de leurs fonctionnalités pour permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales.
- Les interfaces renforcées avec la Régie de l'eau qui est en charge de la gestion des eaux pluviales sont ciblées pour assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques et des bassins de rétention permettant de prévenir le risque inondation.

Certaines propositions restent à étudier comme la récupération des eaux pour leur réutilisation et ne seront pas incluses dans ce plan de gestion.

Les problématiques d'inondation qui ont été citées dans le secteur de la Devèze sont liées à la gestion des eaux pluviales et au dimensionnement des réseaux. Le lien est fait avec la Régie de l'eau qui porte la compétence de gestion des eaux pluviales et les études qui y sont liées.

## **2. La protection et la valorisation des milieux humides et de la biodiversité**

Dans le cadre de la consultation, les participants se sont exprimés sur des actions de préservation, de sanctuarisation, de restauration et de visibilité des zones humides et des milieux aquatiques. Les actions en faveur de la biodiversité sont ainsi très plébiscitées par les participants.

### **Une priorité pour la préservation de la ripisylve et la restauration de la continuité écologique**

Du point de vue des habitants lors de la phase de diagnostic, certains secteurs plus sauvages et fermés au public doivent être préservés pour encourager la biodiversité. Les bords des Ontines et du Peugue doivent être rendus plus agréables et accessibles, tout en favorisant la biodiversité. Ainsi, la création de parcours agréémentés, la plantation d'arbustes et de petits arbres fruitiers, la désartificialisation des lits des cours d'eau pour recréer des méandres sont autant d'actions envisageables.

Ces constats ont été confirmés durant la phase 2 où les citoyens ont priorisé les enjeux liés à la continuité écologique des cours d'eau et la préservation de la ripisylve.

*« Préserver les zones où les herbes sont laissées hautes »,*

*Contribution citoyenne au stand au Parc du Vivier.*

*« Porter une réflexion sur le reméandrage et les évacuations dans les berges artificialisées »,*

*Contribution citoyenne au stand au Parc du Vivier.*

Les projets de renaturation des cours d'eau dans les bassins de rétention ont suscité une bonne acceptation des participants lors de la phase 3, principalement les projets des bassins « Chêne Verte » à Mérignac et « Cap de Bos » et « Le Bourgaïlh » à Pessac. De même, lors de la réflexion sur le plan d'actions, les participants ont réagi favorablement aux perspectives de reméandrage des Ontines et du Peugue.

*« Oui à l'étude d'une ouverture du canal béton pour irriguer la zone naturelle aux alentours. Attention à conserver cependant la fonctionnalité première de l'ouvrage »,*

*Contribution citoyenne lors de la balade-débat Les Ontines à Mérignac.*

*« Bassin à renaturer en laissant le ruisseau plus libre, moins de canalisation pour faire revivre un milieu humide permanent »,*

*Contribution citoyenne lors de la balade-débat Les Ontines à Mérignac.*

### **Des positionnements en faveur de la fermeture et la réouverture de certains secteurs des cours d'eau**

Lors de la phase de diagnostic, la fermeture au public de certains zones de promenade le long des ruisseaux afin de préserver la biodiversité a été évoqué par les citoyens. Durant la phase 2, des positionnements en faveur de la quiétude de la biodiversité ont été recensés avec la fermeture permanente de certains tronçons (tronçon des Ontines situé à la hauteur de la Rue de la Clairière à Mérignac, tronçon des Ontines situé au niveau de la Rue du Haras à Mérignac).

Néanmoins, les citoyens seraient plutôt favorables à l'ouverture des espaces au public en fonction des usages tels que la promenade, les sensibilisations thématiques, l'accès au public scolaire ou des activités encadrées par un garde.

Durant la phase 3, la réouverture des cours d'eau, notamment à la hauteur du Burck, a également été considérée comme une piste d'action intéressante avec toutefois des inquiétudes concernant le coût de l'action, sa priorité et sa faisabilité dans un contexte urbain contraint.

*« Laisser les rives fermées au public sauf pour des visites encadrées par des spécialistes mais surtout pas d'ouverture permanente »,*

*Contribution citoyenne lors de la balade-débat Les Ontines à Mérignac.*

*« Il est indispensable de conserver cette zone comme un sanctuaire de la biodiversité »,*

*Contribution citoyenne lors de la balade-débat Les Ontines à Mérignac.*

### **La prise en compte des enjeux des zones humides**

Lors de la réflexion autour du plan d'action, la prise en compte des enjeux des milieux humides dans l'aménagement et l'urbanisation est fortement soutenue, avec :

- la mise en place de plans de gestion en zones humides, afin de valoriser l'information sur ces zones et d'éviter l'artificialisation des milieux aquatiques et de bénéficier de leurs fonctions naturelles
- le classement de la trame bleue et sa prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme avec l'objectif d'accentuer la protection des cours d'eau et de limiter la construction dans le lit majeur du Peugue.

*« La désimperméabilisation des sols, le stockage de l'eau en prévision des sécheresses »,*

*Contribution citoyenne au stand au Parc du Vivier.*

*« La prise en compte de la géologie des terrains sur lesquels les cours d'eau passent. Anticipation sur les aménagements urbains/constructions de bâtiments »,*

*Contribution citoyenne au stand au Parc du Bourran.*

## **REPONSE DE BORDEAUX METROPOLE**

La renaturation des cours d'eau dans les bassins de rétention ainsi que la renaturation de certains tronçons (reméandrage), plébiscitée par les participants, sont des actions ciblées dans le plan d'actions.

Il est bien noté que les participants souhaitent que certains secteurs fermés au public soient ouverts ponctuellement notamment en visant la sensibilisation du public ou de scolaires à la biodiversité qui y est préservée. C'est une action retrouvée dans le volet « sensibilisation » du plan de gestion.

Concernant les zones humides, l'adaptation de leur gestion et leur préservation notamment foncière est visée comme une priorité forte du plan d'actions.

### **3. Lutte contre les pollutions et préservation de la qualité de l'eau**

La préservation de la qualité de l'eau est un enjeu majeur identifié par les participants lors de la consultation citoyenne. Des actions de lutte contre les pollutions à différentes échelles ont été identifiées.

#### **Une priorité accordée à la mise en œuvre d'actions favorisant l'identification et la suppression des déchets**

Dès la phase de diagnostic, les citoyens ont recensé la présence de déchets sur plusieurs zones des trois cours d'eau. Lors de la phase 2 et 3, les habitants ont attribué une priorité élevée aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de lutte contre les pollutions. Des actions telles que l'identification et la suppression des déchets domestiques ainsi que la gestion des zones de dépôt des déchets sont considérées comme prioritaires à mettre en place. A cet effet, l'organisation d'actions de « nettoyage citoyens » en associant les collectifs de citoyens et les publics scolaires et l'installation de bacs de récupération des eaux sont fortement demandées.

Lors de la réflexion autour du plan d'action, il est considéré essentiel de recenser complètement les rejets et les sources de pollution dans les cours d'eau. Les citoyens jugent important de concentrer les efforts autour de la surveillance afin d'identifier les sources de pollution ainsi que de contrôler et suivre des cumuls quantitatifs et qualitatifs des rejets autorisés par les particuliers. Parallèlement, des zones à fort enjeu sont identifiées : le Moulin de Noës, le Parc du Bourran à Mérignac et Cap de Bos à Pessac.

*« L'installation des bacs de récupération des eaux contaminée à côté des entreprises pour éviter qu'elles soient déversées dans les cours d'eau », Contribution citoyenne au stand au PEM Arlac.*

#### **Des mesures de responsabilisation citoyenne à mettre en place dans la lutte contre les pollutions ponctuelles**

Durant la phase 3, une haute importance est accordée à la responsabilisation citoyenne concernant les pollutions ponctuelles et diffuses. Le renforcement des procédures de verbalisation, l'identification d'un interlocuteur ou bien l'articulation entre les collectivités et les riverains sont des actions plébiscitées par les participants.

*« Créer une sensibilisation, voir surveillance (comment, je ne sais pas) des riverains par rapport à utilisation des herbicides le long ou à proximité », Registre de contribution numérique.*

*« Punir les gens polluant l'eau, les entreprises, les industriels. Des amendes, d'actions concrètes », Contribution citoyenne au stand à la Maison Ecocitoyenne de Bordeaux.*

#### **REPONSE DE BORDEAUX METROPOLE**

Dans le diagnostic des cours d'eau, un premier recensement des principaux rejets dans les cours d'eau a été réalisé. Un travail en partenariat avec la Régie de l'Eau devra permettre de cibler les contrôles de ces rejets et une concertation est proposée pour mieux lutter contre les pollutions ponctuelles. De plus, il est proposé de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau du cours d'eau réalisé pour le diagnostic afin d'améliorer la connaissance des problématiques et d'évaluer l'efficacité des actions qui seront mises en œuvre.

Les déchets dans le cours d'eau ou sur les berges seront ramassés dans le cadre des entretiens annuels.

La communication et la sensibilisation réalisée sur les cours d'eau et le rôle de Bordeaux Métropole mettra l'accent sur la lutte contre les pollutions et le dépôt des déchets et permettra de mieux identifier les interlocuteurs à contacter en cas de problèmes, de pollution ou de déchets observés.

#### **4. Un volet de communication prépondérant à destination des habitants et des riverains**

Un dernier axe considéré comme essentiel par les participants à cette consultation porte sur la communication et la pédagogie pour faire connaître les cours d'eau, avec un accent particulier sur certains publics notamment le public scolaire.

##### **Une information régulière sur les actions entreprises autour des cours d'eau du bassin versant**

De manière général dans le cadre de la consultation, les participants ont insisté sur l'importance de communiquer aux habitants et aux riverains des cours d'eau sur la mise en place des actions entreprises et notamment de faire connaître le choix de l'entretien sur certains secteurs afin de faciliter leur appropriation par les riverains.

De même, une information pour faire connaître le PPG et son contenu est attendue.

Concernant des actions plus concrètes à mettre en place, la réalisation d'un guide riverain sur les responsabilités, les impacts de l'activité des riverains et le répertoire d'acteurs mobilisés est considérée de priorité élevée.

*« Communiquer sur l'existence des cours d'eau »,*

*Contribution citoyenne au stand au PEM d'Arlac.*

##### **Un ensemble d'actions de communication pédagogiques à engager**

En plus de l'information, les participants appellent à des actions de pédagogie pour faire comprendre les enjeux derrières ces milieux naturels et faciliter l'appropriation du PPG par les usagers et les riverains. Ces actions sont jugées très prioritaires.

Dans le plan d'actions, ces actions pédagogiques préconisées par les participants sont notamment :

- L'installation de panneaux pédagogiques tout au long des cours d'eau et à proximité des bassins de rétention pour expliquer la préservation des milieux.
- Des campagnes d'information et de sensibilisation via les différents canaux municipaux (conseils de quartier, magazines municipaux, communication numérique).
- La réalisation d'évènements et d'animations thématiques
- Le marquage des avaloirs pluviaux par un signe distinctif facile à comprendre par tous les publics pour continuer à sensibiliser le grand public
- La mise en place de chantiers participatifs pour la mobilisation des habitants.
- L'ouverture de certaines zones sanctuarisées ou des passages privés dans le cadre d'animation auprès des scolaires et du grand public.

*« Mettre en place des projets communs avec des associations à proximité »,*

*Contribution citoyenne lors de la balade-débat Les Ontines à Mérignac.*

*« Club de nettoyage une fois par an dans plusieurs écoles volontaires de la ville »,*

*Contribution citoyenne au stand au PEM d'Arlac.*

*« Mettre en place des panneaux explicatifs pour éduquer sur les insectes ou les ruisseaux »,*

*Contribution citoyenne au Parc du Vivier.*

## **La sensibilisation des publics et l'association des riverains**

Afin de garantir le maximum d'impact et d'efficacité dans la démarche de sensibilisation et de pédagogie, deux axes ont principalement été proposés :

- Des actions de sensibilisation auprès du grand public, avec l'objectif de faire connaître le PPG,
- Un ciblage du public jeune et scolaire considéré comme prioritaire car essentiel dans la prise en compte future des enjeux de protection associés aux milieux naturels et à la biodiversité

Il est également attendu d'associer les citoyens et les riverains à la gouvernance du PPG par intégration aux groupes de travail thématiques.

*« Les citoyens peuvent aussi être amenés à contribuer aux suivis écologiques (application fauna), ce type d'implication ne peut que renforcer le lien entre les mérignacais et les cours d'eau qui sont un des poumons de notre ville »,*

*Registre de contribution numérique.*

*« Former et sensibiliser le grand public, les enfants »,*

*Contribution citoyenne au stand à la Maison Ecocitoyenne à Bordeaux.*

## **REPONSE DE BORDEAUX METROPOLE**

L'équipe projet a bien noté le vif intérêt des participants pour la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation plus importantes que ce qui a été fait jusqu'à présent. Il est ainsi proposé en conséquence de renforcer ce volet du plan d'actions avec plusieurs éléments : réalisation d'un guide à destination des riverains, installation de panneaux pédagogiques sur des sites à enjeux et/ou des sites de restauration du cours d'eau, marquage de sensibilisation des avaloirs pluviaux, animations auprès des scolaires et du grand public.

## IV. SYNTHÈSE des contributions citoyennes

### Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

#### > Des positionnements en faveur de la préservation de la biodiversité

Lors de la première phase, les citoyens interrogés se montrent particulièrement en faveur de la mise en place de mesures de réinstallation de la biodiversité le long des cours d'eau et de réouverture à l'air libre de certaines parties canalisées du cours d'eau.

#### > Une appropriation du Peugue mais des constats mitigés concernant son état

Une forte appropriation et un usage quotidien du Peugue est constaté par ses riverains, notamment pour la promenade, la marche et la course à pied. L'état de ce cours d'eau est recensé mitigé : d'une part par sa bonne santé, la présence de biodiversité et l'amélioration de la qualité d'eau. D'une autre part, les habitants pointent des problématiques de déversement de l'eau pluviale, de pollution, de manque d'entretien et d'effondrement des berges. Par ailleurs, l'érosion, le manque d'entretien des berges et l'obstruction de l'écoulement par la végétation sont des problématiques identifiées dans les Ontines.

### Phase 2 : Elaboration de la stratégie, priorisation des enjeux

#### > Une convergence autour de la priorité de trois enjeux thématiques : les activités humaines, les aménagements à proximité et la ressource en eau

Si tous les constats issus du diagnostic technique ont attiré l'attention des participants lors des différents formats participatifs, trois enjeux thématiques se positionnent comme prioritaires à l'égard de la perception des participants sur l'état actuel des cours d'eau du bassin versant du Peugue :

- **Les activités humaines** : des actions de lutte contre les rejets domestiques et industriels des cours d'eau, des actions de gestion des zones de dépôt de déchets, des actions de lutte contre les obstacles créés par l'activité humaine.
- **Les aménagements à proximité** : des actions de protection et d'aménagement des berges et des abords des ruisseaux, notamment par le génie végétal.
- **La ressource en eau** : des actions de restauration de la continuité écologique, des actions de gestion des risques d'inondation et de préservation de la qualité des eaux.

Parallèlement, les participants sont force de proposition de trois types d'actions spécifiques :

- Des actions de **prévention** en faveur du maintien de l'écoulement naturel de l'eau et la stabilité des berges, et des actions de prévention et de sensibilisation autour de l'éducation environnementale à destination du grand public et du public scolaire ;
- Des **mesures correctives** en cas du non-respect de la réglementation contre la pollution ;
- Des actions de **préservation** de la faune et de la flore.

Ils se positionnent en faveur d'une gestion de la biodiversité par :

- La fermeture des certaines zones de promenade au public et la limitation de l'accès en fonction des usages afin de préserver la quiétude de la biodiversité ;
- La réinstallation de la biodiversité (animale et végétale) le long des cours d'eau ;
- La réouverture à l'air libre de certaines parties canalisées du cours d'eau ;
- La gestion d'espèces invasives dans les cours d'eau.

## > Des propositions pertinentes, qui ont parfois généré du débat entre les participants

Pour partie, les participants rencontrés sont voisins / usagers des cours d'eau ou militants en faveur de l'écologie / engagés dans des réseaux associatifs. Cette différence de profils a parfois entraîné des débats sur les méthodes à employer pour atteindre les objectifs partagés. Cependant, tous se sont accordés sur les points suivants :

- La régulation du débit de l'eau sur la Devèze afin de favoriser la circulation de l'eau,
- La sensibilisation au sens large des usagers et le déploiement d'un volet de communication et de soutien financier,
- L'amélioration de l'efficacité des écluses et des bassins de rétention,
- La reforestation et renaturation des berges dans l'ensemble des cours d'eau,
- Les actions préventives en lien avec les projets d'aménagement urbain.

Le mélange des formats (balades sur site / stands) a permis de rencontrer des profils de citoyens différents (des riverains, des représentants d'associations locales, des familles, des personnes âgées ou des jeunes). Malgré cela, les grandes lignes de convergence présentées ci-dessus ont pu être identifiées.

## Phase 3 : Elaboration du plan d'action et de la programmation

### > Un plan d'actions décliné davantage sur des actions de communication, de lutte contre les espèces invasives et d'entretien de berges

Lors de la présentation des enjeux thématiques retenus pour le PPG, les représentants des instances participatives locales de Pessac et de Mérignac jugent prioritaire de déployer un **volet de communication** à destination des habitants et des riverains afin de faire connaître les cours d'eau et le plan d'action, de lancer une dynamique sur le territoire et d'informer sur le choix de l'entretien sur certains secteurs. Ce volet devrait cibler particulièrement le public scolaire, notamment les collégiens et les lycéens. L'installation de panneaux informatifs, le relais dans les canaux d'information municipaux et la mise en place de chantiers sont cités comme des exemples d'actions de communication attendues. Parallèlement, les participants soutiennent la mise en œuvre d'actions de **lutte contre les espèces végétales envahissantes** sur les Ontines et **d'entretien des berges** afin de les maintenir en bon état.

### > Une programmation du plan d'action répondant aux enjeux thématiques identifiés

Lors de la présentation d'une proposition de plan d'action, les participants à l'atelier citoyen définissent les priorités en fonction des enjeux thématiques retenus :

- **La protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques** : l'entretien raisonné, la replantation en bordure de cours d'eau, la lutte contre les espèces invasives et la visibilité des zones humides sont très plébiscitées par les participants.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** : il est considéré prioritaire de mettre en place un réseau de suivi de la qualité de l'eau afin de produire de la connaissance et d'identifier les principaux points de dégradation. Parallèlement, une priorité est accordée à la gestion, la lutte contre les pollutions ponctuelles et le recensement complet des rejets et des sources de pollutions. A ce sujet, une attention est portée à la procédure et au suivi des signalements des pollutions.
- **La gestion quantitative de l'eau** : les participants soutiennent l'amorçage de l'identification des sites, la surveillance et le signalement des embâcles. Ils considèrent très prioritaire la suppression des déchets domestiques, toutefois la gestion des déchets n'est pas parvenue à un consensus. Les avis diffèrent entre le renfort d'actions (l'installation de poubelles, la mise place d'opérations de ramassage) et la responsabilisation des citoyens.
- **L'animation territoriale** : des actions de sensibilisation et de communication ciblant le grand public, les riverains, les jeunes publics et les scolaires sont plébiscitées par les participants, notamment l'installation des panneaux pédagogiques et la réalisation d'un guide riverain. Par ailleurs, la participation des riverains à la gouvernance du PPG (groupes de travail thématique) est préconisée.

Concernant les actions transversales, il est constaté que :

- Le **reméandrage des Ontines et du Peugue** est une action fortement acceptée par les participants en comparaison à la réouverture des cours d'eau sur le secteur du Burck. Toutefois des inquiétudes ont émergé au sujet de son coût de mise en œuvre, sa priorité et la difficulté d'effectuer ces travaux dans un contexte urbain contraint,
- La **renaturation des bassins de rétention** est une action soutenue afin de ralentir et de préserver la biodiversité,
- La **prise en compte des enjeux dans l'aménagement et l'urbanisation** est soutenue, principalement dans le classement de la trame bleue et le PLU avec l'objectif de limiter la construction dans le lit majeur du Peugue.

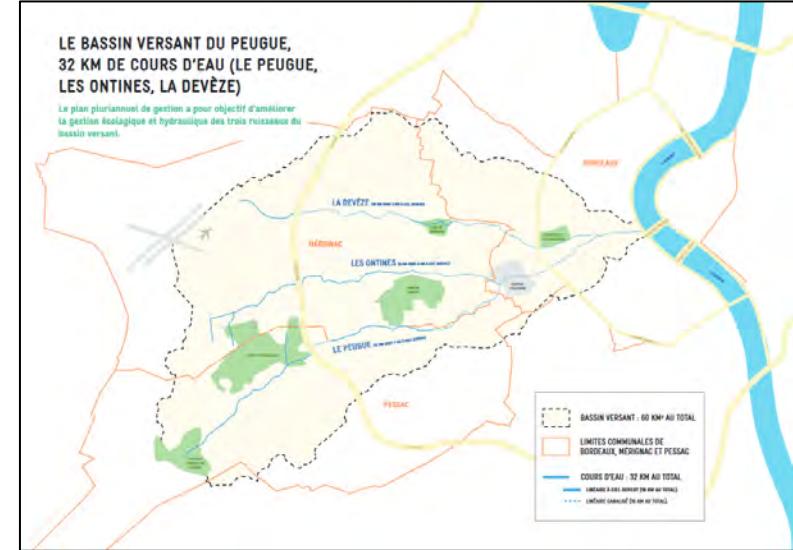
## V. ET APRES LA CONCERTATION ?

A la suite de la concertation du public, le PPG du bassin versant du Peugue suivra 4 étapes, à savoir :

- L'estimation financière des actions retenues pour le PPG ;
- Une communication du bilan de la concertation au Comité de Pilotage, instance en charge de la prise la décision du projet, pour la validation du plan d'actions retenu et la définition d'une date approximative de sa mise en œuvre et une publication du bilan sur le site de la participation de Bordeaux Métropole afin de rendre public la synthèse des contributions citoyennes et les réponses apportées par la collectivité ;
- L'instruction règlementaire du PPG assurée par les services de l'état pour l'obtention d'une déclaration d'intérêt général (DIG) en 2025 ;
- La mise en œuvre effective du PPG

# V. ANNEXES

Annexe 1 : Flyer « Participez au diagnostic du plan de gestion (Phase 1) »



**COMMENT PARTICIPER AU DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU PEUGE ?**

Les citoyens aussi peuvent contribuer au diagnostic : c'est simple et ouvert à tout le monde !

Pour participer, c'est simple ! Vous pouvez :

- soit remplir le formulaire ci-dessous, puis le déposer dans la boîte à lettres de Bordeaux, Mérignac ou Pessac ;
- le prendre en photo et l'envoyer par mail à [la@bpm.fr](mailto:la@bpm.fr);
- soit vous connecter au site participation de Bordeaux Métropole et exprimer en ligne vos avis et vos idées (voir adresse et Code QR en-dessous).

Informez-vous et contribuez en ligne dès maintenant via le site participation de Bordeaux Métropole

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/plan-de-gestion-du-peugue>

QR code

**FORMULAIRE DE CONTRIBUTION CITOYENNE AU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU (BASSIN VERSANT DU PEUGE)**

Pour contribuer à l'état des lieux du Peugue, des Ontines et de la Devèze, remplissez le formulaire, déclarez-le et déposez-le dans votre boîte à lettres, service GEMAPI de Bordeaux Métropole.

Vous pouvez aussi le prendre en photo et l'envoyer par mail à [la@bpm.fr](mailto:la@bpm.fr).

Date limite : 22 avril 2024

COMMUNE CONCERNÉE	DATE

Quelles sont, selon vous, les actions ou priorités à intégrer dans le futur plan pluriannuel de gestion de ces cours d'eau ?

Quelles sont vos activités et pratiques habituelles ou occasionnelles à proximité du ruisseau ?

Quelles sont, selon vous, les actions ou priorités à intégrer dans le futur plan pluriannuel de gestion de ces cours d'eau ?

Quelles sont vos activités et pratiques habituelles ou occasionnelles à proximité du ruisseau ?

BORDEAUX MÉTROPOLE



Annexe 4 : Affiche de promotion des balades débat  
(phase 2)

Annexe 3 : Reportage TV7



Au cœur de Bordeaux Métropole - la gestion des cours d'eau - bassin du Peugue

Accessible à l'URL suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=v-keLdkjdpGM>

**CONCERTATION**

**QUELLE STRATÉGIE POUR GÉRER LES COURS D'EAU PRÈS DE CHEZ VOUS ?**

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU PEUGUE INCLUANT LES ONTINES ET LA DEVÈZE

Entretien raisonnable des berges, prévention des inondations, habitudes des riverains et des promeneurs, lutte contre les espèces invasives, réouverture à ciel ouvert de certaines portions, qualité de l'eau, etc.

Venez en discuter lors de trois balades-débats :

- mercredi 19 juin - 14h30 : autour du bois du Burck
- mardi 25 juin - 18h : le long des Ontines (quartier des Eyquems)
- samedi 6 juillet - 10h : autour de la forêt du Bourgailh

Inscription préalable obligatoire (au plus tard 48 heures avant) sur [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)

**BORDEAUX MÉTROPOLE**

Annexe 5 : Mise en ligne site de la participation Bordeaux Métropole

**PARTICIPATION**

**BORDEAUX MÉTROPOLE**

PRÉSENTATION COMMENT ÇA MARCHE ? SE CONNECTER / CRÉER UN COMPTE

Rechercher Recherche avancée

PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES CARTE DES PARTICIPATIONS AGENDA COMMUNAUTÉ AIDE CONTACT

Vous êtes ici : Accueil > Participations par thématiques > Développement durable > Améliorer la gestion écologique et hydraulique du Peugue

## AMÉLIORER LA GESTION ÉCOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU PEUGUE

### PARTICIPATION EN COURS

Publiée le 28 / 03 / 2024

Un plan pluriannuel de gestion (PPG) est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant qui réunit le Peugue, les Ontines et la Devèze sur les communes de Bordeaux, Mérignac et Pessac. Il déterminera les actions prioritaires, sur 5 à 10 ans, pour préserver les ruisseaux, prévenir les risques naturels et protéger ou restaurer la biodiversité.

Le diagnostic de l'état et du fonctionnement actuels du bassin versant ont été réalisés. C'est au tour de la stratégie : et vous pouvez toujours y

Annexe 6 : Support de contribution pour la balade-débat #2 « Le long des Ontines », quartier des Eyquems (Mérignac)

This document is a support for a walk-and-talk session. It features a map of the route and four key points of interest along the riverbank.

- POINT D'ETAPE #1 : Ouverture de la biodiversité et des riverains vs l'ouverture au public**: Includes a green location pin icon and a note asking for contributions at the end of the walk.
- POINT D'ETAPE #2 : Ouverture/fermeture au public du cours d'eau**: Includes a yellow location pin icon and a note asking for contributions at the end of the walk.
- Rendez-vous au point de départ ! A vos marques, prêts ? Partez!**: Shows a photo of the starting point near a bridge.
- POINT D'ETAPE #3 : Entretien « propre » vs entretien raisonné des berges**: Includes a blue location pin icon and a note asking for contributions at the end of the walk.
- POINT D'ETAPE #4 : Renaturalisation du cours d'eau dans les bassins**: Includes a green location pin icon and a note asking for contributions at the end of the walk.

**BALADE DÉBAT « LES ONTINES »**

*Cheminement de la balade*

You can complete this support to contribute to the studies by expressing your positions and expectations on the multi-year water management plan for the Peugue, Ontines and Devèze catchments.

**BORDEAUX MÉTROPOLE** **BLAISEAU** **MÉRIGNAC** **PESSAC**

Annexe 7 : Support de contribution de la balade-débat autour de la Forêt du Bourgailh à Pessac

This document is a support for a walk-and-talk session around the Bourgailh Forest in Pessac. It includes a map of the route and a quiz about local wildlife.

**Je suis un animal sauvage vivant dans ou à proximité des cours d'eau en ville. Qui suis-je ?**

Illustrations of various animals:

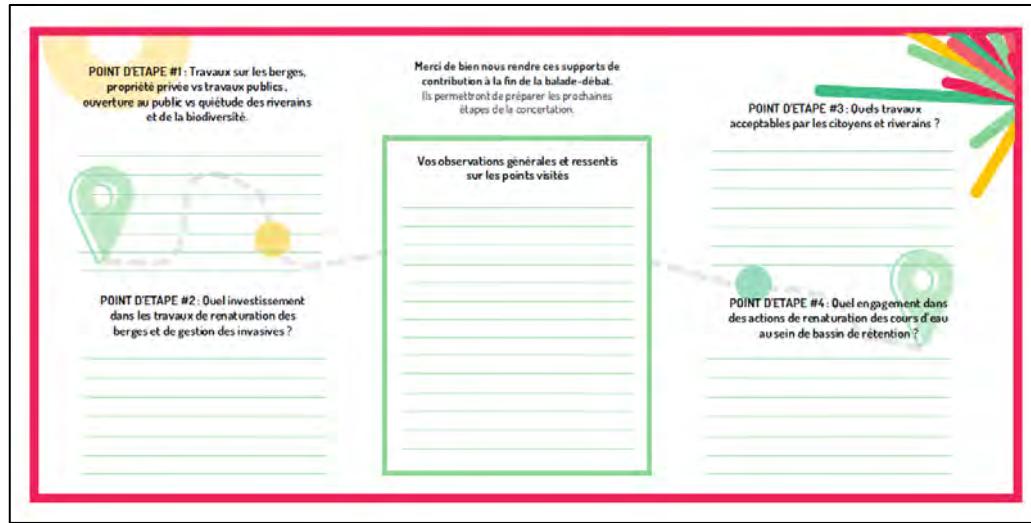
- Parrot, Penguin, Bee
- Frog, Crab, Crocodile
- Dog, Turtle, Snail

**BALADE DÉBAT « LE PEUGUE - BOURGAILH »**

*Cheminement de la balade*

You can complete this support to contribute to the studies by expressing your positions and expectations on the multi-year water management plan for the Peugue, Ontines and Devèze catchments.

**BORDEAUX MÉTROPOLE** **BLAISEAU** **MÉRIGNAC** **PESSAC**



Annexe 8 : Affiche informative – atelier citoyen

## CONCERTATION

### QUELLES ACTIONS DEVONS-NOUS PRÉVOIR POUR AMÉLIORER L'ÉTAT DES COURS D'EAU PRÈS DE CHEZ VOUS ?

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU PEUGUE (INCLUANT LES ONDINES ET LA DÉVEZE)

Restauration et replantation des berges, préservation des zones humides qui contribuent à lutter contre les inondations, parcours pédagogiques pour sensibiliser le public, lutte contre les espèces invasives, réouverture à ciel ouvert de certaines portions, suivi de la qualité de l'eau, etc.

**Venez en discuter lors d'un atelier citoyen (ouvert à tous)**  
**le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 à Mérignac,**  
**salle des fêtes de la Glacière (56 rue Armand Gayral)**

**Inscription préalable recommandée**  
**sur participation.bordeaux-metropole.fr** (ou en [hashant le QR code ci-contre](#))

Ville de BORDEAUX Mérignac PESSAC BORDEAUX MÉTROPOLE

Annexe 9 : Liste des constats issus du diagnostic technique

<b>La faune et la flore : espèces protégées, lutte contre les espèces invasives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Ontines et Le Peugue hébergent de nombreuses espèces animales et végétales</li> <li>• Une diversité très marquée d'espèces dans le Bois des Sources du Peugue avec de nombreuses espèces remarquables</li> </ul>
<b>La ressource en eau : qualité de l'eau, problématiques d'inondations et de sécheresse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des zones d'inondation liées aux eaux pluviales sur les tronçons souterrains traversant Bordeaux</li> <li>• Des parties de rivières sans eau l'été dans le Peugue et les Ontines</li> <li>• Une qualité chimique du Peugue et des Ontines moyenne du fait de traces persistantes de polluants historiques</li> <li>• Des habitats aquatiques très peu diversifiés sur les trois cours d'eau</li> </ul>
<b>Les abords des ruisseaux (ripisylve) : état des milieux et entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de la ripisylve, zone écologique liée au cours d'eau, est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin versant (55%) et une autre partie est en moyen état (41%)</li> </ul>
<b>Les activités humaines et l'aménagement à proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prélèvements et des rejets industriels dans les cours d'eau : domestiques, industriels, eaux pluviales</li> <li>• Des aménagements des berges réalisés lorsqu'il y a des problèmes de sécurité des biens et des personnes</li> <li>• 2 zones de dépôt de déchets recensées sur le Peugue et les Ontines</li> <li>• 2,6 kilomètres de protections de berges installées sur les trois cours d'eau, surtout en béton ou pieux de bois, qui sont en bon état</li> <li>• 13 obstacles identifiés qui empêchent le passage des poissons et des sédiments librement dans les cours d'eau</li> </ul>

**PPG DU BASSIN VERSANT DU PEUGUE**

**LES PISTES D'ACTION**



**La gestion quantitative de la ressource**

- Suivi des étages
- Coordination avec les gestionnaires des bassins pour optimiser leur gestion
- Restauration de **zones humides** dégradées
- Sensibilisation des usagers et riverains à une **utilisation raisonnée** de l'eau et au **risque d'inondation**
- Suppression selective des embâcles et déchets

**L'animation territoriale**

- Réalisation de réunions publiques et de **sorties naturaliste** pour communiquer sur le rôle et les actions de la Métropole
- Coordination des différents acteurs du bassin versant
- Prise en compte du bassin versant dans les documents structurants du territoire
- Mise en place de **panneaux pédagogiques** à proximité des sites d'intérêts et des chantiers
- Organisation de **chantiers participatifs**, **d'animations scolaires** et la création d'un **guide riverain**

**Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques**

- Lutte contre les **espèces invasives** animales, végétales aquatiques et terrestres
- Mise en place d'une **stratégie de protection**
- Effacement ou aménagement d'ouvrages
- Entretien, restauration et suivi de l'état des **protections de berge**
- Suivi des **secteurs d'érosion** en secteurs bâties

**L'amélioration de la qualité de l'eau**

- Mise en place d'un **réseau de suivi de la qualité de l'eau**
- Identification précise des rejets
- Mise en place d'une stratégie de protection